



SYNDICAT C.G.T. DES PERSONNELS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

57, rue des longues raies 92000 Nanterre Tél : 01 47 29 37 34

Mail : syndicatcgt@hauts-de-seine.fr

SITE WEB : <https://www.cgt-cd92.fr/>

Nanterre, le 26 août 2025

Monsieur le Président,

Au lendemain du discours belliciste du Président de la République justifiant le passage en économie de guerre au détriment des besoins et de l'intérêt général, le Premier ministre a présenté à la presse, le 15 juillet 2025, ses mesures pour la construction des prochains Projet de loi de finances (PLF) et Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2026. Des mesures de rigueur budgétaire et de soumission au Capital, qui conduiraient à la poursuite de la destruction des droits du travail, des services publics et à l'augmentation des inégalités sociales.

Par les annonces du président de la République imposant en dernière minute 3,5 milliards d'euros dédiés à la Défense, ce sont 43,8 milliards d'euros d'économies que François Bayrou prévoit d'imposer pour 2026.

En dehors donc du ministère de la Défense, la cure d'austérité frappera chaque ministère et les « efforts » devront être partagés par soi-disant toutes et tous.

L'année 2026 sera une « année blanche », avec la conséquence de la non-augmentation des prestations sociales et des pensions qui devraient suivre l'inflation.

Et bien entendu, de nos rémunérations qui ne verraient pas, une année de plus, d'augmentation du point d'indice et toujours pas d'indexation sur l'inflation.

Pour les collectivités locales, c'est la promesse de réductions budgétaires à hauteur de 5,3 milliards d'euros, à ajouter à l'objectif du non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois au départ à la retraite. Cette nouvelle cure d'austérité aura pour conséquence une accélération de la détérioration des conditions de travail des agents publics et l'absence de réponses aux besoins de la population.

Les malades se voient aussi stigmatisés avec le déremboursement et la remise en cause des prises en charge des malades en ALD, et le doublement de la franchise.

Après la baisse de 10 % de rémunération en cas de congé maladie ordinaire pour les agents publics, le gouvernement continue de s'attaquer à leur santé, au prétexte d'une volonté de réduire les arrêts maladie prétendument injustifiés, la médecine du travail sera encore plus remise en question avec la possibilité laissée aux médecins généralistes et spécialistes d'accorder la reprise du travail.

Une autre mesure destructrice est la possibilité de révision du Code du travail par ordonnances. Derrière le terme simplification se cache la destruction de nos conquies sociaux et la volonté assumée de généraliser l'augmentation du temps de travail. Il sera à parier que le démantèlement des derniers droits existants dans le Code du travail viendra impacter la Fonction publique, comme nous en avons eu la démonstration avec la loi du 6 août 2019 que nous continuons de combattre au quotidien.

Une énième réforme de l'assurance chômage est également prévue avec un nouveau recul des droits des privés d'emploi.

De plus, la suppression de deux jours fériés est envisagée avec comme première proposition le lundi de Pâques et le 8 mai. Une provocation supplémentaire particulièrement inacceptable en raison de sa symbolique. Le 8 mai demeure la date de capitulation des nazis. Sa suppression, alors que le RN créé par des ex-Waffen SS est aux portes du pouvoir, est abjecte et participe à la dangereuse déconstruction de notre Histoire.

Demander des efforts à tous les travailleurs est une hérésie alors le grand gagnant de ces annonces demeure le patronat qui se voit offrir de nouveaux cadeaux et la promesse de l'augmentation de ses bénéfices, à ajouter aux 211 milliards d'euros d'exonérations diverses qui partent dans la spéculation.

La dernière étude de l'INSEE, parue cette semaine, démontre que la France a franchi la barre des 10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Ce sont les agents, les salariés, les privés d'emploi, les retraités et les jeunes qui sont promis au sacrifice sur l'autel de l'argent à tout prix. Pour financer leur guerre, ils détruisent notre modèle social.

Non à la guerre ! La Paix, le renforcement des services publics visant à répondre aux besoins de la population, l'augmentation des salaires, la justice sociale sont autant de réponses concrètes à apporter à la situation actuelle et demeurent les conditions incontournables pour faire reculer durablement l'extrême droite.

La Fédération CGT des services publics continuera de porter des revendications de progrès social et appelle d'ores à créer les conditions de mobilisations massives à la rentrée.

Au conseil départemental, la CGT continue de dénoncer la surcharge de travail qui pèse sur les agents en raison du sous-effectif chronique. Ce manque de personnel entraîne une pression accrue, des heures supplémentaires non reconnues et une fatigue généralisée.

Par ailleurs, le recours systématique à des contractuels pour pallier ces déficits fragilise la stabilité de l'emploi et limite les perspectives d'évolution professionnelle, ce qui dégrade

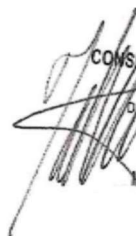
davantage le climat social au sein du conseil départemental. Ces conditions détériorent la qualité des services rendus aux usagers et sapent la cohésion des équipes sur le terrain.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT des personnels du Conseil Départemental des Hauts de Seine décide de déposer un préavis de grève pour la journée du mercredi 10 septembre 2025 de 0 h à 24 h pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental des Hauts de Seine.

Nous vous prions croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre plus haute considération.

Pour la commission exécutive du syndicat CGT des personnels du Conseil Départemental des Hauts de Seine,

Karim MAHMOUDI

 **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE**
SYNDICAT C.G.T. DES PERSONNELS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE
92731 Nanterre cedex - Tél : 01 47 29 37 34
Mail : syndicatcgt@hauts-de-seine.fr